

Règlement des études – Conservatoire de Musique et Danse de Chilly-Mazarin

Ce règlement des études a pour vocation de permettre aux élèves et usagers d'avoir connaissance des offres pédagogiques proposées en fonction des cursus et cycles.

Chaque cursus d'études propose un enseignement construit, transversal et approfondi permettant à tout élève de se confronter à un vaste ensemble de savoirs, de pratiques (individuelles, collectives et scéniques) et de démarches créatives, en lien avec les textes ministériels.

L'**écoute**, l'**adaptabilité** et l'**innovation** sont au coeur de la démarche et la réflexion de l'équipe pédagogique et administrative.

L'« Ecole du spectateur », dans le cadre du contrôle continu, est mise en place pour permettre aux élèves d'assister gratuitement à deux spectacles locaux et/ou réseau par an.

« Mettre tout en équilibre, c'est bien ; mettre tout en harmonie, c'est mieux »

Victor HUGO

CURSUS MUSIQUE

Ce cursus offre une formation instrumentale et/ou vocale la plus complète possible autour :

1. des pratiques collectives (orchestres, ateliers, musique de chambre, groupes vocaux ou instrumentaux, ensembles de classes...)

2. la participation régulière à des projets artistiques locaux et réseau

3. l'acquisition d'une technique instrumentale ou vocale, ainsi que d'une culture musicale (chanter, mémoriser, inventer, maîtriser, comprendre, lire, écrire, analyser, ...)

Les disciplines enseignées sont structurées en 9 départements :

- **Cordes** : violon, violon-alto, violoncelle
- **Vents** : flûte traversière, clarinette, cornet, saxophone classique, trompette
- **Polyphoniques** : accordéon, guitare classique, percussions, piano
- **Musique Ancienne et Voix** : clavecin, flûte à bec et ensembles vocaux
- **Jazz et Musiques Actuelles** : batterie, guitare basse, guitare électrique, guitare électroacoustique, piano-jazz, saxophone-jazz
- **Pratiques collectives** : ateliers, orchestres, ensembles de classes, MAO
- **Musique de chambre et Formation Musicale**
- **Danse** : classique, contemporaine, modern'jazz

L'apprentissage musical est proposé selon l'organisation suivante :

Cursus Eveil

- ⇒ **Ateliers parents-enfants Bébés Musiciens** : dès 6 mois
 - un petit groupe de parents et leurs bébés passent un moment musical et sonore autour de comptines, jeux de doigts et petites percussions
 - séance mensuelle selon un calendrier défini en début d'année scolaire

- ⇒ **Eveil Musique-Danse et Initiation musicale** : de 3 à 6 ans
 - ateliers collectifs ludiques durant lesquels les élèves s'éveillent à la musique dans sa globalité (écoute/ jeu sur petits instruments d'éveil / chant/ éveil corporel/ invention). Les notions musicales, d'abord ressenties avec le corps dès 3 ans, sont peu à peu explicitement nommées et explorées jusqu'en Initiation.
 - durée : 30 minutes en Eveil 3 ans / 45 minutes en Eveil MS-GS et Initiation CP
 - pour les élèves inscrits en Initiation, un atelier de découverte instrumentale (A.D.I.) de 30 minutes hebdomadaires est mis en place après la Toussaint autour de la découverte de 5 à 6 instruments sur une période de 6 à 7 séances, afin de définir le choix instrumental pour l'entrée en Cycle 1-Cursus Musique

Cycle 1 (à partir de 7 ans – soit CE1)

D'une durée de 3 à 5 ans, ce cycle est articulé autour de la pratique instrumentale (de 30 minutes à 1h30 de 1 à 5 enfants) et de 2 ateliers de pratiques collectives obligatoires à partir de la 3^{ème} année.

La fin de cycle organisée sous forme d'évaluation-concert avec une pièce de musique de chambre et un programme instrumental (librement choisi dans un répertoire) est validée par un certificat d'établissement délivré correspondant à une A.E.M. (Attestation d'Etudes Musicales)

Cycle 2 et Cycle 3

Ces cycles, articulés principalement autour de l'autonomie de l'élève, la construction du sens critique, le développement de savoir-faire, proposent des ateliers supplémentaires de pratiques collectives.

Le temps de cours hebdomadaire est réparti autour du triptyque pédagogique :

- instrument (45 minutes pour le cycle 2 / 1 heure pour le cycle 3)
- culture musicale ou MAO
- pratiques collectives

La fin de cycle 2 est validée par le B.E.M. (Brevet de Fin d'Etudes Musicales) et le cycle 3 par le C.E.M. (Certificat d'Etudes Musicales).

Les notions de projet et de contrôle continu jalonnent constamment ces cycles (d'une durée de 2 à 4 ans)

Parcours Adapté

- ⇒ accessible aux nouveaux élèves comme aux élèves déjà inscrits présentant un besoin spécifique ou un handicap diagnostiqué, pour lesquels le cursus habituel n'est pas adapté mais dont la motivation est avérée
- ⇒ un cours hebdomadaire d'instrument ou de danse complété par d'autres disciplines, selon les besoins et possibilités de l'élève

Parcours libre

- ⇒ les élèves peuvent intégrer, sur accord de l'équipe pédagogique et de l'administration, ce cursus non diplômant, qui donne accès à un cours individuel de 30 minutes /hebdomadaire **et** d'un atelier de pratique collective au choix

Parcours Pratiques Accompagnées (P.C.A.)

- ⇒ ce cursus permet à des élèves disposant de peu de temps, de suivre et développer une pratique amateur autonome de qualité, autour d'un atelier de pratique collective **et** d'une enveloppe de 5h/de cours instrumental (par année scolaire)

Parcours de découverte Adulte

- ⇒ dans la limite des places offertes, ce parcours, est destiné aux adultes avec l'objectif de leur apporter les bases d'une pratique instrumentale
- ⇒ la pratique collective restant au centre de l'apprentissage donne accès à :
 - un cours individuel ou en petit groupe
 - la participation ad libitum aux ateliers de pratique collective

Parcours Atelier(s) de pratique collective

- ⇒ chaque élève adolescent ou adulte peut choisir de s'inscrire uniquement à un atelier, permettant la participation aux prestations publiques prévues, ainsi qu'aux répétitions nécessaires.

CURSUS DANSE

- *Ce cursus offre une formation chorégraphique dans les 3 disciplines : classique, contemporaine et jazz.*
- *Il implique de la part de l'élève assiduité, motivation et régularité dans le travail et comprend :*
- *la participation à des **projets artistiques** (sessions de travail master-class, ateliers avec des artistes invités, ...) et la production publique (portes ouvertes, spectacles, manifestations diverses, ...)*
- *l'acquisition d'une **technique chorégraphique** : cours collectifs hebdomadaires de danse*
- *l'acquisition d'une **culture chorégraphique** : analyse fonctionnelle du mouvement dansé, histoire de la danse, ateliers de création, découverte d'autres disciplines chorégraphiques, sous formes de cours collectifs hebdomadaires, de sessions ou de stages*

« Ma première idée du mouvement vient du rythme des vagues »

Isadora DUNCAN

Cursus Eveil et Initiation

- ⇒ **Eveil-danse** : à partir de 4 ans
 - atelier corps et voix de 45 minutes avec 2 intervenants
- ⇒ **Initiation-danse** : élèves scolarisés en CP - soit 6 ans
 - initiation corporelle de 2 X 45 minutes : avec 2 intervenants
- ⇒ **Base et fondamentaux** : 1C0 - à partir de 7 ans
 - découverte de plusieurs esthétiques autour d'un parcours choisi
 - durée : de 1h à 1h30, en fonction de la spécialité

Cycle 1 : à partir du CE2 - soit 8 ans révolus

- Il prend la forme de 2 à 3 cours collectifs de danse hebdomadaires soit 2h à 4h.
- Il permet l'apprentissage des fondamentaux de la danse dans la discipline principale et donne la possibilité à l'élève d'acquérir une technique de base quelles que soient ses aptitudes, et en complément, de vivre ses premières expériences artistiques.
- La fin de cycle, qui s'appuie sur un DVD de Variations fourni par le Ministère de la Culture, est validé par un certificat de fin de cycle chorégraphique. (A.E.C.)

Cycle 2 et Cycle 3

- Il s'articule autour de 2 à 4 cours collectifs de danse (classique et/ou jazz) hebdomadaires soit 4h à 7h30 chaque semaine.
- Il permet l'approfondissement des techniques nécessitant davantage d'endurance, favorise la capacité à exprimer ses choix artistiques personnels.
- Le certificat de fin de cycle (B.E.C.) valide la fin de 2nd cycle, et le C.E.C celui du 3^{ème} cycle.
- Un cours de culture chorégraphique, ainsi qu'un atelier chorégraphique viennent enrichir et compléter les cours collectifs de danse, sous forme de vidéos, explorations, débats,...
- Les élèves sont également vivement encouragés pour assister à des spectacles « hors les murs ».
- Quelques cours de danse classique sont accompagnés au piano.
- Des master-class, ainsi que des rencontres chorégraphiques sont régulièrement programmées pour favoriser les échanges inter-classes et la forte dynamique de projets au sein du département-Danse.
- En complément à cette offre pédagogique, des « *Ateliers pluridisciplinaires Bien-Être* » sont proposés à tout élève danseur ou musicien à partir de 15 ans, à raison de 5 séances annuelles, par un collectif de chorégraphes, psychomotriciens, danseurs.

Parcours Adapté

- ⇒ accessible aux nouveaux élèves comme aux élèves déjà inscrits présentant un besoin spécifique ou un handicap diagnostiqué, pour lesquels le cursus habituel n'est pas adapté mais dont la motivation est avérée
- ⇒ un cours hebdomadaire d'instrument ou de danse complété par d'autres disciplines, selon les besoins et possibilités de l'élève

« Le mouvement est un langage. Ce n'est pas de l'esthétique, ni de la décoration. Pas une illustration de la musique, mais une expression en soi. »

Mats EK